



DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES OU SOCIALES ? L'UVSQ VOUS ACCOMPAGNE

Difficultés pour payer son loyer, se nourrir, se soigner, s'équiper en informatique ou financer ses études ? Les étudiants et étudiantes de l'UVSQ peuvent bénéficier d'un accompagnement social et de plusieurs dispositifs d'aide.

2026 / 2027

Maison de l'étudiant

1 allée de l'astronomie

78280 Guyancourt

OU

Permanence sur les sites

Parce qu'une difficulté financière ou sociale peut rapidement avoir des conséquences sur les études, l'UVSQ met à disposition des étudiants une **conseillère en économie sociale et familiale (CESF)**. Elle informe, conseille et accompagne les étudiants en fonction de leur situation et les oriente vers les dispositifs d'aide adaptés.

Son accompagnement peut notamment porter sur les **aides financières, l'alimentation, le logement, la santé, l'accès au numérique, les démarches administratives ou encore la gestion du budget**. Elle peut également orienter les étudiants vers les dispositifs de l'UVSQ, du CROUS et de ses partenaires.

Besoin d'aide ou simplement envie de faire le point ?

Contactez la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ.

Elle peut vous accompagner dans vos démarches et vous aider à identifier les dispositifs correspondant à votre situation.

fsdiesocial.vu@uvsq.fr

01 39 25 57 34

Prendre rendez-vous avec la conseillère en économie sociale et familiale

Trois commissions pour répondre à différents besoins

Selon leur situation, les étudiants peuvent solliciter plusieurs dispositifs de l'UVSQ.

Commission d'aides sociales

L'**Aide sociale de l'Université (ASU)** s'adresse aux étudiants qui rencontrent une situation financière fragile ou une difficulté ponctuelle.

Elle peut notamment contribuer à prendre en charge :

- » les besoins de première nécessité ;
- » l'alimentation ;
- » les frais de santé ;
- » les dépenses liées au logement ;

» une cessation d'activité salariée ou d'autoentrepreneur.

Commission d'aide au matériel informatique

L'absence d'un équipement informatique adapté peut également constituer un frein à la réussite des études.

L'UVSQ propose ainsi une aide à l'achat d'un **ordinateur ou d'une tablette**, attribuée après examen du dossier par la commission. L'aide peut atteindre **350 € pour un ordinateur, 500 € lorsque des besoins pédagogiques spécifiques le justifient, ou 150 € pour une tablette.**

Cette aide peut être sollicitée une seule fois au cours du cursus. **Le rendez-vous avec la conseillère en économie sociale et familiale n'est pas nécessaire pour déposer une demande d'aide informatique.**

Commission d'exonération des droits universitaires

Lorsque le coût de l'inscription représente une difficulté au regard de la situation sociale de l'étudiant, une **exonération des droits universitaires sur critères sociaux** peut être étudiée.

La démarche nécessite un rendez-vous préalable avec la conseillère en économie sociale et familiale de l'UVSQ, avant l'inscription. La demande est ensuite examinée par la commission d'exonération. Pour pouvoir en bénéficier, l'étudiant doit notamment avoir déjà été inscrit au moins une année à l'UVSQ.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter l'ensemble des aides étudiantes de l'UVSQ

Contact

fsdiesocial.vu@uvsq.fr

Maison de l'étudiant Bureau 104

1 allée de l'astronomie

78280 Guyancourt

